



Organisateur : Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Coudun-Giraumont

Adresse : 109 Rue Saint Hilaire 60150 COUDUN

INSCRIPTION BOURSE AUX VÊTEMENTS

Se déroulant le 02 Mars 2025 à COUDUN (Salle polyvalente)

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Nombre d'emplacements souhaités (4 max.) : Total :€

Dont nombre de tables (fournies) : et nombre de portants (à ramener) :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Fait à le

Signature

NB : Inscription devant être remise à l'organisateur avec le règlement intérieur qui le joindra au registre.

Réservation pour la restauration

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> Frites | 2€ |
| <input type="checkbox"/> Hot Dog* – Frites | 5€ |
| <input type="checkbox"/> Formule Complète (Hot-Dog Frites – Crêpe – Boisson non alcoolisée) | 7€ |

*saucisse de volaille



REGLEMENT INTERIEUR

VIDE DRESSING 02 MARS 2025



1. Les exposants peuvent s'inscrire en remplissant le dossier d'inscription (fiche d'inscription + règlement intérieur remplis et signés). Ce dossier est à déposer dans notre boîte aux lettres au 109 Rue Saint Hilaire. Notre adresse mail est la suivante : coudungiraumont.ape@gmail.com.
2. Les inscriptions seront prises dans l'ordre chronologique de leurs demandes et les inscriptions pourront être closes avant la date du 26 Février, si le nombre d'emplacements à allouer est atteint.
3. Le prix de la location par emplacement (table ou portant personnel) est de 4€. Deux chaises seront fournies à chaque exposant. Cette année, 4 emplacements maximum seront attribués par exposant. Le règlement sera à joindre avec la fiche d'inscription. Si chèque, le libeller à l'ordre de : APE du RPI Coudun-Giraumont.
4. La réservation n'est effective qu'une fois le dossier complété et remis avec le règlement financier. Un mail de confirmation sera envoyé à l'exposant après réception du dossier complet.
5. Les organisateurs sont les seuls compétents pour procéder à la répartition et à l'attribution des emplacements.
6. Le vide-dressing sera ouvert de 8h00 à 18h00 pour les exposants (installation et rangement) et de 9h00 à 17h00 pour le public.
7. Les exposants s'engagent à ne pas remballer le matériel, ni quitter leurs tables avant la fermeture de la manifestation au public.
8. Les emplacements réservés ne seront en aucun cas remboursés, sauf cas de force majeure.
9. Le prix des articles sera affiché visiblement.
10. Les articles acceptés à la vente sont les vêtements tous âges, les chaussures, les accessoires tels que les bijoux et la maroquinerie.
11. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de casse.
12. La tenue de la manifestation peut être annulée sous décision de la Préfecture. Une jauge peut être mise en place en cas de forte affluence.
13. Par son inscription, chaque exposant donne son accord au présent règlement.

Signature (mention lu et approuvé)

Règlement intérieur à joindre à la fiche d'inscription complétée et à déposer dans la boîte aux lettres de l'Association des Parents d'Elèves de Coudun-Giraumont au 109 Rue saint Hilaire 60150 COUDUN.

Organisateurs de la manifestation : A.P.E. du RPI de Coudun-Giraumont

Contact : coudungiraumont.ape@gmail.com - 07.49.94.92.48